Polyculture Elevage



FERTILITÉ
COMPOSTAGE
COLLECTIF

Territoire Département de la Loire Territoire du Roannais

Structure porteuse
Chambre
d'Agriculture de la
Loire



Nombre d'agriculteurs concernés: 70

Partenaires

- FDCUMA
- Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR)

Contact

Flore Saint André Conseillère agronomie environnement 04 77 92 12 12 flore.saintandre@loire.chamb agri.fr

CO-COMPOSTAGE ET FERTILITÉ DES SOLS



✓⁻ Origine

Dans les années 2000, plusieurs agriculteurs du Roannais avaient contractualisé des mesures consacrées au compostage via les CTE (contrat territorial d'exploitation, ancienne MAE). En parallèle la FRCUMA et les Chambres d'Agriculture de Rhône-Alpes avaient lancé un projet d'expérimentation sur le co-compostage. Ce travail s'est concrétisé par un partenariat entre la Chambre d'Agriculture et le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) et la mise en place de filières de co-compostage avec la déchèterie de Belmont-Charlieu. Aujourd'hui 9 plateformes, dans tout le département, regroupant 70 agriculteurs sur le département valorisent les déchets verts ligneux broyés en les livrant à des éleveurs proches. Après mélange avec des fumiers, ils le co-composent. Cette pratique donne pleine satisfaction aux acteurs et intéresse régulièrement de nouveaux territoires.



Objectifs

- Diminution d'achats de paille, d'engrais de synthèse et, pour la collectivité, réduction du coût de traitement de ce type de déchets,
- Réduction des consommations d'énergie pour le transport de paille,
- · Valorisation des déchets verts localement, à l'échelle d'une communauté de communes

2000

 Programme CTE et engagement de plusieurs agriculteurs dans des mesures de compostage

Et demain?

- Ouverture de nouvelles plateformes
- Bilan d'expériences et communication

2000-2002

 Structuration des premières filières de co-compostage

2018

Signature de la Charte régionale du cocompostage à la ferme de qualité par toutes les chambres départementales d'Auvergne Rhône-Alpes et les collectivités de la Loire ayant des plateformes de co-compostage

2002-2018

- Partenariat mis en place entre la SEEDR, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs pour valoriser les déchets verts de petites déchetteries locales
- Ouverture régulière de nouvelles plateformes : 9 plateformes de compostage de taille variable (4 à 15 agriculteurs) regroupant 70 agriculteurs dans tout le département
- Réunion bilan par plateforme organisée tous les ans

Clefs de réussite

Partenariat fort entre les différents acteurs : agriculteurs-collectivités-citoyens- SEEDR

Un pilotage logistique réalisé par la Chambre d'Agriculture (tonnages, répartition des déchets et effluents)

Un contrôle de la qualité des déchets verts à chaque broyage

Panneaux explicatifs de la démarche à l'entrée de déchetteries et chez les agriculteurs

Points de vigilance

La qualité du compost (teneurs en éléments trace métalliques, présence d'indésirables : plastiques, ferrailles)

Tous les systèmes d'exploitation ne permettent pas une utilisation des déchets verts. Un diagnostic d'exploitation est nécessaire avant de livrer des déchets verts dans une ferme.





Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural» Vous avez des projets collectifs à promouvoir ? Contactez-nous!

Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes Agrapole – 23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon Cedex 07